



Golf Canada
Suite 1, 1333 Dorval Drive, Oakville, ON L6M 4X7
905.849.9700 1.800.263.0009 info@golfcanada.ca

golfcanada.ca

COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DU RISQUÉ CADRE DE RÉFÉRENCE

Mandat

Le Comité de vérification et de gestion du risque est un comité permanent de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le Conseil d'administration à remplir ses responsabilités de contrôle touchant la vérification, les rapports financiers réguliers et la gestion du risque financier.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Travailler de concert avec les membres du Comité et le représentant du personnel pour planifier les réunions;
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches;
- Approuver le budget annuel de Golf Canada pour fins de recommandation au Conseil d'administration; et
- Fournir au besoin des rapports écrits au Conseil d'administration.

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- S'assurer de la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires;
- S'assurer que la direction dispose de procédures et de contrôles financiers internes adéquats pour produire des rapports financiers au Conseil d'administration, aux membres et aux organismes de financement;
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, au besoin;
- Examiner et approuver la portée de la vérification annuelle et les honoraires de vérification à payer, et recommander chaque année aux membres de Golf Canada le recours aux services d'un vérificateur;
- S'assurer que le Conseil d'administration et la direction répondent d'une manière satisfaisante et promptement à tout problème, question ou préoccupation soulevés par le vérificateur;
- Au besoin, recevoir des rapports et fournir au Conseil d'administration des conseils touchant une enquête du gouvernement, un litige, un différend contractuel ou une question de droit;
- Passer en revue les programmes et les politiques de l'organisation au chapitre de la gestion du risque et des assurances;
- Recevoir de la direction les budgets d'exploitation annuels, les résultats d'exploitation de l'année courante et tout nouveau plan d'affaires, et formuler des commentaires au Conseil d'administration;
- Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de travail annuel conformément au cadre de référence; et
- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le Conseil d'administration de temps à autre.

Le Comité aura l'autorité voulue pour mener des enquêtes et pour retenir, aux frais de Golf Canada, les services de ressources extérieures, y compris ceux d'un conseiller juridique ou d'autres experts.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le Conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. Les nominations se font annuellement, mais les membres du Comité remplissent normalement un minimum de trois mandats d'un an. S'il y a un poste

vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le Conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le Conseil d'administration peut révoquer ou ajouter un membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé du président (de la présidente) du Comité et de trois à six autres membres, qui seront choisis par les directeurs et le chef de la direction en consultation avec le président du Comité et le représentant du personnel et approuvés par le Conseil d'administration.

Les membres sélectionnés au Comité doivent posséder une expertise ou une expérience appropriée dans les domaines relevant du Comité et devraient tenir compte, dans la mesure du possible, de la nature diverse des membres de Golf Canada, y compris langage, genre, situation géographique et appartenance ethnique.

Le Conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un directeur. Le président (la présidente) du Comité peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an, tel que déterminé par le Conseil d'administration. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Représentant du personnel

Le chef de la direction nommera un ou des représentants du personnel afin de soutenir le Comité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone, plateforme électronique ou en personne, au moins sur une base trimestrielle et au besoin. Les réunions seront planifiées par le président (la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du Conseil d'administration. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et des versions provisoires du procès-verbaux et des rapports seront soumis au président (à la présidente) du Comité dans les 15 jours suivant chaque réunion. Les procès-verbaux doivent être affichés sur la plateforme électronique de Golf Canada et doivent être accessibles aux membres du Comité.

Examen et approbation

Ces paramètres ont été approuvés par le Conseil d'administration le 8 février 2012 et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le Conseil d'administration.